

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2022

PRESENTS : CURIAL Fabienne, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, GAGNOLET Pascal, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamilia.

ABSENTS : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, ESCRIVA Evelyne, GOY Gaëlle, LEFEVER Claude, LEMARIÉ Frédéric, PIOLA Fabrice, PRUD'HOMME-LACLAU Karine.

POUVOIRS : CORDIER Alain à DELDON Sébastien, COSTA Béatrice à DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne à LOREAU Ludovic, GOY Gaëlle à ZEBBOUDJ Djamilia, LEFEVER Claude à LACROIX Monique, LEMARIÉ Frédéric à MIDONNET Pascal.

ORDRE DU JOUR :

1) **APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ;**

2) **AFFAIRES GENERALES :**

- Déclaration d'intention d'aliéner ;
- Décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Délibération pour accès au système national d'enregistrement des demandes de logements ;
- Signature d'une convention avec le Collège de la Dombes pour responsabilisation des élèves ;
- Délibération pour convention de servitudes gaz.

3) **ASSAINISSEMENT :**

- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif ;
- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service Assainissement non collectif ;
- Audit BAC CONSEILS.

4) **EAU POTABLE :**

- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;

5) **FINANCES :**

- Demande de subvention pour la cantine scolaire (Association ECLAT) ;
- Demande de subvention pour le téléthon ;
- Délibération pour passage à la comptabilité M57 pour budget principal à compter du 01 janvier 2023 ;

QUORUM : 12

PRESIDENT DE SEANCE : M. le Maire

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il a été procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L. 5211-1 du CGT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. M. Bertrand MOLINIER a été élu à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Mme Monique LACROIX demande que son nom soit marqué dans les absents et non dans les présents.

Vote : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- M. le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie. Il précise que la commune n'a pris aucune position concernant ces déclarations.
Question de M. MOLINIER : à quoi correspond la grande surface de 13 HA en zone industrielle ?
Réponse de M. le Maire : il s'agit de « Dalles de France ».
Question de M. JULLIAT : au 214 Route de Monthieux et Impasse des Myosotis il souhaite savoir si les projets sont connus. M. le Maire répond qu'une division parcellaire est posée mais rien d'autre de connu en mairie à ce stade.
- **Décisions du Maire :**

M le Maire annonce avoir confié la mission SPS à Alpes Contrôles dans le cadre de la construction de la STEP : 14 995.20 €

M le Maire annonce avoir confié la mission CTC à Alpes Contrôles dans le cadre de la construction de la STEP : 16 032 €

M le Maire annonce avoir confié à B2E la mission diagnostic avant démolition.

M. MOLINIER souhaiterait connaître le montant associé à la mission confiée à B2E. M. le Maire répond qu'il va aller chercher le dossier.
- Délibération concernant une convention avec la Préfecture pour la mise en place d'une plateforme numérique (dans le cadre de la dématérialisation) est proposée au vote.
M. MOLINIER demande ce qu'il a été prévu pour les publics qui n'ont pas accès à Internet ?
M. le Maire répond que c'est à la mairie de saisir les informations.
Vote : unanimité
- Délibération concernant une convention avec le collège de la Dombes pour les mesures de responsabilisation des élèves du collège de la Dombes est proposée au vote.
M. MIDONNET demande à partir de quand ?
M. le Maire répond : dès que la convention sera signée et il ne faut pas le souhaiter car sans être des travaux d'intérêt général, il est préférable que les élèves restent sages.
Vote : unanimité
- Délibération concernant une convention GRDF pour une servitude à une conduite de gaz (située impasse du Mont Blanc). M. le Maire précise que la conduite en limite de propriété a été externalisée sous l'impasse du Mont Blanc.
Il demande l'autorisation du conseil pour régulariser une servitude de tréfonds.
M. le Maire émet un regret lié au fait que les travaux n'aient pas pu être repoussés et être alignés avec ceux des trottoirs devant le PSIG. Il précise qu'heureusement cela n'a rien coûté à la collectivité.
Vote : à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

- M. le Maire présente le RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du Service) concernant le service Assainissement.
Le service est géré au niveau de la commune pour le moment (une intercommunalité est en projet). Le service est délégué à la société SUEZ. Il s'écoule sur 12 années et prendra fin en septembre 2029. Sur l'année 2018, des « volumes particuliers » sont présents au rapport. Ils pourraient s'expliquer par des erreurs de fonctionnement des équipements.
M. MIDONNET demande de rappeler l'intérêt de mettre les réseaux en séparatif ?

Réponse de M. le Maire : Cela permet des effets bénéfiques sur le dimensionnement de la station d'épuration en limitant les eaux claires parasites, ce qui induit moins de volumes à traiter d'où un impact positif sur le fonctionnement du système.

Les volumes de boues plus importants sur les deux dernières années du rapport sont dus aux traitements à la chaux (hygiénisation imposée par le Covid).

L'impact de la variation du prix du délégataire (sur une facture type 120 m3) sur le tarif facturé à un abonné est d'environ 3% cette année (Le prix du m3 évoluant de 2,12 Euros à 2,18 Euros).

Les recettes annuelles moyennes associées au service sont d'environ 180 000 Euros.

L'indice de performance du système à st-André est de 81/120 ce qui représente un score honorable à l'échelle nationale.

M. le Maire précise un point sur lequel il est possible de travailler et d'améliorer la connaissance du réseau : le relevé altimétrique (= consignation de l'altitude des principaux composants du réseau). Il mentionne un déversoir « eau pluviale » en entrée de station, partiellement défaillant à cause d'une implantation altimétrique imparfaite lors de son installation (2018). Il précise que ce point pourra être retravaillé.

Un second point d'amélioration concerne le plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. M le Maire précise : 2023 sera consacré à la station mais dès 2024 il y a possibilité de reprendre des travaux sur les réseaux. Des capacités d'investissement ont été prévues. L'objectif sera de réaliser autant de travaux possibles avant le transfert à l'intercommunalité.

Concernant les relevés de performance ; pour la collecte des effluents le résultat est bon, en revanche l'efficacité des traitements est non conforme. Ce n'est pas une surprise et c'est la raison du renouvellement actuel de la station d'épuration.

La surveillance du plan d'épandage est déléguée à la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Question de B. Molinier : Il avait demandé déjà lors d'un précédent conseil la communication du rapport de surveillance émis par la Chambre d'Agriculture.

Réponse de M. le Maire : Le rapport sera envoyé avec les annexes de la commission assainissement ou sera consultable en Mairie.

Concernant les finances : Etat de la dette : 0 Euro - Epargne brute : 175 000 Euros en 2021

M. le Maire propose au conseil de prendre acte du RPQS de l'assainissement collectif 2021.

Question de M. B. MOLINIER : Pouvons-nous parler de l'audit réalisé en ce moment par l'entreprise Bac Conseil concernant cette délégation de service public ?

Réponse de M. le Maire : Globalement l'audit indique l'absence d'intégration du déversoir à la DSP, un problème d'altimétrie au niveau du déversoir du « bassin orange », et un retard sur les tests à la fumée mais pas d'objectif de contrôle concernant les raccordements au réseau des eaux pluviales.

Question de M. B. MOLINIER : Il demande pourquoi les opérations préventives ne sont pas réalisées par le délégataire depuis plusieurs années.

Réponse de M. P. GAGNOLET : C'est l'opérateur qui a pris cette décision, cela peut s'entendre concernant le périmètre de la station qui va être renouvelé. Par exemple concernant les postes de relevage, c'est un risque mesuré et le remplacement des pompes de relevage par des neuves ne serait pas forcément pertinent par rapport aux besoins futurs. Il indique que ce point est suivi par l'exécutif qui souhaite sans servir de levier pour négocier avec le délégataire.

Question de M. B. Molinier : Il demande des explications sur le cumul des non-perçus depuis 2018 qui atteignent 76 000 Euros.

Réponse de M. le Maire : C'est lié au changement de prestataire avec un décalage de facturation et un bug sur lequel l'opérateur doit revenir vers la collectivité.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur l'Assainissement Collectif.

EAU POTABLE

- **Présentation du RPQS sur l'eau Potable par M. P. MIDONNET** (rapporteur sur le sujet de l'eau pour notre collectivité).

Le rapport concerne le prix et la qualité du service. La distribution et la gestion de l'eau sont confiées à un syndicat regroupant 5 EPCI (Dombes Saône (celui dont dépend St-André) / Montmerle et environs / Renom Chalaronne / Renom Veyle / Veyle Chalaronne).

Dombes Saône regroupe 42 980 habitants, soit environ 20 000 abonnés pour 8 captages.

21 réservoirs sont présents. Le château d'eau de St André est faiblement dimensionné (seulement 500 m³). 2 stations de traitement (en amont du pompage), pour traiter de l'eau pour partie non délivrée par le réseau (1 million de m³ d'eau produit et non délivré chaque année), ce qui coûte cher et représente une source d'optimisation non négligeable.

Le rendement global à l'échelle du syndicat est d'environ 75%, ce qui est plus qu'acceptable. Par comparaison l'EPCI Dombes Saône a le plus mauvais rendement des 5 EPCI (seulement 70%, ce qui est acceptable mais pas bon). Explication : les fuites sur le réseau et potentiellement dans une moindre mesure des problèmes de facturation.

L'objectif affiché est de remonter de 10 points pour revenir au niveau de la moyenne nationale.

M. S. DELDON pose la question des actions pour remédier aux fuites ?

Réponse de M. P. GAGNOLET : une étude est prévue sur le réseau.

Mme V. OCTRUE pose la question de savoir si des recherches de fuite sont faites ?

M. Le Maire répond que la pose de compteurs intermédiaires pour aider à leur localisation est en cours.

M. P. GAGNOLET précise qu'aujourd'hui, il n'est plus possible de dire que la recherche de la fuite est plus onéreuse que la fuite en elle-même, c'est même tout le contraire.

Plusieurs prélèvements concernant la qualité physico-chimique de l'eau, ont été mauvais dernièrement, l'ARS a alors demandé de doubler les contrôles. Nous sommes toutefois en deçà de tous les seuils sanitaires avec des analyses pas parfaites mais qui constituent des pistes de travail pour rejoindre la conformité au seuil de potabilité défini par l'ARS.

Point à retenir : le facteur de 1000, entre le seuil d'alerte et le seuil de non-conformité. M. le Maire donne des exemples sur des molécules recherchées dans l'eau potable, comme avec des herbicides associés à la culture des maïs (le ESA métolachlore par exemple). Il rappelle le lien important à maintenir entre la production d'eau potable et la conduite des cultures agricoles.

Indicateurs de performance de renouvellement du réseau est de 1,37% / an seulement, soit 150 ans si nous souhaitons renouveler l'entièreté du réseau.

Question de M. B. MOLINIER : pourquoi l'effort de renouvellement du réseau n'est pas orienté vers les territoires qui ont les plus mauvais rendements ? Ce qui plaiderait en faveur d'une mutualisation du service.

Réponse de M. P. MIDONNET : Ce sont des décisions au niveau du syndicat, les autres EPCI veulent aussi des améliorations sur leurs réseaux.

Les recettes sont de 10 000 000 Euros au niveau du syndicat. Dombes Saône est l'EPCI qui paie l'eau la moins chère (sur la base d'une facture type 120 m3).

M. le Maire annonce que le 08 novembre 2022, à l'Atelier 208 aura lieu une présentation publique du cycle de l'eau potable.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation du rapport annuel 2021 sur l'eau potable.

FINANCES

- M le Maire rappelle une présentation des comptes de l'association Eclat lors d'une précédente séance. La cantine est déficitaire, un effort a déjà été fait en ce sens, avec à l'esprit de maintenir la qualité de l'accueil (taux d'encadrement et nombre de service limité à deux), et la volonté de conserver l'accès à tous les enfants sans devoir faire de sélection comme cela se pratique sur d'autres communes.

Il propose une subvention complémentaire de 10 000 Euros et de prendre également en considération cette situation pour les budgets à venir.

Question de Mme M. Lacroix : Le montant de la subvention à la cantine est bien de 50 000 Euros + 10 000 Euros = 60 000 Euros (soit 1,40 Euros / par repas pour un enfant) ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Question de Mme M. LACROIX : Elle demande si la mise à disposition par la commune de personnel est maintenue pour le service.

Réponse de M. le Maire : Oui, elle est de 1 heure par service, plus prise en charge de tous les fluides : eau, chauffage, énergies ...

Question de Mme F. Curial : Quel est l'impact du prix pour les familles ?

Réponse de M le Maire : Pour l'instant le prix n'a pas changé, il rappelle en plus la mise en place de la cantine à 1 Euro (qui représente 15 repas par jour) pris en charge par l'état pour 3 Euros et 0,70 Euro par l'association Eclat pour un repas.

Question de M. B. Molinier : Il demande un état d'avancement sur la présentation des comptes de l'association Eclat qui n'étaient pas finalisés lors du dernier passage en conseil municipal ? Ce qui constitue une obligation légale pour les associations disposant de plus de 100 000 Euros de subvention de la part d'une collectivité.

Réponse de M. le Maire : Les comptes seront présentés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Question de M. P. MIDONNET : Ces 10 000 Euros vont leur permettre de boucler l'année ?

Réponse de M. le Maire : Oui, en partie car il y a 15 000 Euros de déficit sur la cantine (10 000 Euros seraient pris en charge par la présente subvention et 5000 Euros supportés par l'association Eclat elle-même).

M le Maire rappelle le projet de faire évoluer la cantine vers une cuisine sur place pour maîtriser les coûts en se passant des services du traiteur et en s'appuyant sur le PAIT et sur Agriculture locale. Il rappelle également que le prix intègre le repas et les frais associés, c'est à dire la garde de l'enfant pendant 2 heures avec une approche cohérente notamment sur le retour au calme avant la classe. Demain, il y a espoir d'avoir un vrai cuisinier à St-André. Une commission cantine a été créée avant l'été pour travailler sur ces sujets et valider ces choix.

Question de Mme M. Lacroix : Elle demande s'il y a 350 repas / Jour ?

Réponse de M le Maire : non 270 à 280 repas / jour (93% des enfants mangent au moins une fois à la cantine). Mme A. DESPLANCHE précise que seulement 10 enfants (sur l'ensemble des enfants de l'école) n'utilisent aucun service (cantine, périscolaire, ou autre ...).

M P. MIDONNET rappelle que c'est un service essentiel.

Mme A. DESPLANCHE le souligne également, en rappelant que c'est un service extrêmement important pour les familles avec seulement 2 semaines de fermeture par an l'été et une semaine en fin d'année.

M. le Maire rappelle que c'est un service qui n'a pas vocation à être mutualisé dans le cadre d'un EPCI, ce qui n'exclut pas les ententes entre communes proches. La situation à St André est plutôt bonne, des plus petites communes sont en difficultés sur ce sujet.

M. le Maire précise que sur le Compte 6574, il reste 12 500 Euros, raison pour laquelle la subvention proposée n'est pas à hauteur de 15 000 Euros mais de seulement 10000 Euros.

VOTE : contre : 1

Abstentions : 0

Pour : 19

- Une demande de subvention pour l'organisation du Téléthon est ensuite étudiée. L'organisation est assurée par des bénévoles (Mme M. Lacroix et M B. Molinier ne souhaitent pas prendre part au vote car ils participent à l'organisation).

Le montant proposé par la collectivité de 300 Euros sous la forme du paiement d'une facture liée aux frais d'organisation. Ce ne sera pas une subvention finalement mais une prise en charge par la collectivité, M le Maire donne son accord (de fait il n'est pas nécessaire de procéder au vote d'une délibération).

- Dernier point à l'autre du jour, la délibération concernant le passage à la nomenclature M57 en remplacement de la M14. Mme D. SERGENT expose le souhait de prendre une année d'avance qui permet d'obtenir une aide et un accompagnement de la part de la Trésorerie.

Question de Mme F. CURIAL : Elle demande s'il est obligatoire d'avoir une nomenclature développée pour les communes de + de 3500 habitants ? Réponse de Mme D. Sergent : Effectivement et c'est également le cas pour le CCAS.

VOTE : Contre 0

Abstention 0

Pour : 20

➤ **POINT PAR LES ADJOINTS :**

Mme D. ZEBBOUDJ explique que les consultations ont commencé pour la rédaction du bulletin municipal annuel avec la reconduite d'un guide pratique intégré comme en 2020.

Elle annonce également, un évènement planifié avec le CMJ, le 19 novembre matin, une action de planter des arbres sur le complexe sportif et des dessins éphémères dans la terre (et avec d'autres acteurs, la liste n'est pas complète à ce jour).

Question de M B. JULIAT : Quels sont les arbres ? Présence de fruitier ?

Réponse de Mme D. ZEBBOUDJ : Oui au moins 10 fruitiers et l'opération sera reconduite en janvier prochain. D. ZEBBOUDJ invite le Conseil Municipal et la population à se joindre à la plantation des arbres (devant la salle polyvalente le 19 novembre à partir de 9h30). Seront également présents 2 jeunes réalisant un SNU (Service National Universel).

Concernant les finances, M P. GAGNOLET indique que les travaux préparatoires au budget ont démarrés (préparer les budgets, voir les besoins).

Un tour de table s'en suit :

Question de M. B. Molinier : Il demande si des commissions sont prévues avant la fin de l'année ? M. le Maire répond : Il annonce une réunion CCAS à venir et Mme D. ZEBBOUDJ évoque une communication à venir (sans être planifiée à ce jour).

Question de M B. JULIAT : Il demande à quand la zone 30 dans l'enceinte de l'agglomération ? Elle pourrait résoudre les nuisances et les risques associés aux vitesses excessives et au non-respect de la signalisation tricolore.

Réponse de M le Maire : Il annonce que le projet est à l'étude, pas partout évidemment mais c'est un objectif pour 2023.

M. B. JULIAT trouve dommage que les contrôles de Gendarmerie soient en baisse notable dans l'agglomération sur ces deux sujets, les vitesses excessives et le non-respect de la signalisation tricolore.

M. P. MIDONNET propose la restauration de la priorité à droite dans le village.

M. B. JULIAT demande pourquoi la ZI reste allumée toutes les nuits (y compris après minuit) ? Il évoque les nouveaux bâtiments en face d'Intermarché. M. le Maire prend note et relève l'incohérence avec le plan global sur l'éclairage public. Il propose de préparer un courrier.

Mme M. LACROIX demande si la cérémonie du 11 novembre aura lieu ? M. le Maire précise que oui et qu'une invitation officielle sera envoyée (il précise aussi la Sainte Barbe à venir le 26 novembre).

Mme V. OCTRUE Fait part de remarques qu'elle a recueilli concernant l'absence de trottoir sur la rue de la Poype. Ce qui pose un problème de sécurité. M le Maire précise que le sujet a été vu et sera traité lors de la fin des travaux du 2eme lotissement.

Mme V. OCTRUE signale les toilettes hors d'usage devant l'Eglise ce qui pose, en plus de l'impossibilité d'utiliser le service, des problèmes au niveau du voisinage.

Mme F. CURIAL demande la réglementation en vigueur sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite ? Car, selon elle, il y a 6 places non utilisées devant le collège côté enseignant, alors qu'il n'y a pas d'enseignant handicapé et que ceux qui arrivent tard doivent se garer au bout de la rue du Mont Blanc et marcher à pied jusqu'au Collège.

M le Maire confirme que le nombre de place est réglementaire.

Mme F. CURIAL demande la date de fin des travaux de la Maison des Planètes. D'après elle, les travaux perturbent le stationnement des enseignants du collège notamment à la suite de la chute d'un panneau poussé par le vent. M le Maire répond que le chantier a un peu de retard, la livraison était espérée pour janvier mais ce sera finalement avril.

Mme V. OCTRUE demande la raison de la peinture route de Monthieux au niveau de feu tricolore. M le Maire indique également avoir vu la présence du « géo-radar » sur place mais qu'il n'y a pas de DICT « reçue » en Mairie sur ce sujet.

22h28 M le Maire lève la séance.

Le secrétaire de Séance,

A. POLINIER Bertrand



Le Maire,

